



# PLUM' INFO

## BULLETIN MUNICIPAL D'INFORMATION COMMUNE DE PLUMAUGAT N° 140

Responsable publication : M. CHEVALIER  
☎ : 02.96.83.12.31. – Fax : 02.96.83.15.63.  
E-Mail : [mairie@plumaugat.fr](mailto:mairie@plumaugat.fr)  
Site internet : <http://pagesperso-orange.fr/plumaugat/>  
Abonnement annuel : 8.00 € (pour un envoi à chaque numéro)

**Jeudi 21 Septembre 2023**

### RESUME CM DU 13 Septembre 2023 :

*(Le compte rendu intégral est affiché en mairie)*

**Avis sur installation classée: EARL des Champs Perrin à Eréac :** M. le Maire fait part au CM de l'ouverture d'une enquête publique relative à la restructuration de l'exploitation bovine EARL des Champs Perrin de Eréac qui exploite une parcelle de 0,63 ha sur la commune. Après délibération le CM donne un avis favorable à ce projet.

**Extinction de l'éclairage public dans le cadre de l'opération Ecowatt :** M. le Maire rappelle au CM que la commune est engagée dans des actions en faveur de la maîtrise de l'énergie. Le dispositif Ecowatt calcule le niveau d'électricité disponible région par région pour alimenter les consommateurs. Sur la base du volontariat, il est proposé d'éteindre l'éclairage public en cas de signal rouge ou orange. Considérant la nécessité de participer à l'effort collectif de la maîtrise de l'énergie, le CM décide de participer à ce dispositif.

**Atlas de la biodiversité intercommunale de Dinan Agglomération / validation plan d'actions communal :** M le Maire rappelle au CM les travaux effectués par la commission communale de la biodiversité dans le cadre de l'élaboration d'un atlas par l'agglomération et présente le plan d'actions communal. Après délibération, le CM approuve ce plan.

**Complément délibération vente mobilier Gîte des Hirondelles :** M. le Maire rappelle la délibération du 31 mai dernier qu'il convient de compléter afin de fixer les prix de ventes de certains mobiliers. Après délibération le CM fixe les tarifs de vente.

**Leg de M. Joseph DAVY Acceptation par la commune :** M. le Maire rappelle au CM que suite au décès de M. DAVY la commune est devenue légataire universelle de ces biens mobiliers et immobiliers ; que Maître BRUN chargée de la succession l'a informé que le compte postal est légué aux profit des Gîtes. Après délibération le CM accepte le leg du compte postal.

**Terrain la « Thibouvais » acquisition portion chemin rural (régularisation) :** M. Le Maire fait part au CM de la demande des conjoints CHEROT qui souhaitent régulariser une portion de chemin communal sur laquelle une partie d'un bâtiment a été construit. Après délibération, le CM décide de régulariser la situation et autorise M. le Maire à contacter un géomètre.

**Terrain « La Roche » Régularisation voie communale / terrain privé :** M. le Maire expose au CM que la voie communale n° 29 emprunte une voie privée depuis très longtemps sur la parcelle H 594 appartenant à la famille ODIE et qu'il a été contacté par la famille pour régulariser la situation. Après délibération, le CM donne son accord pour acquérir une partie de la parcelle, autorise M. le Maire à contacter un géomètre, que l'acquisition se fera au prix

de 1 € et que les frais de bornage et d'acte seront à la charge de la commune.

**Tarifs salle des Fêtes 2024 :** Le CM décide de maintenir les tarifs 2023 hormis les locations pour les mariages : 300 € pour les plumaugatais et 480 € pour les hors communes. Les associations de la commune bénéficieront d'un tarif de 130 € pour tenir leurs AG. La liste des tarifs est consultable en mairie.

**Tarifs location vaisselle salle des fêtes 2024 :** M. Le Maire propose au CM de réactualiser les tarifs. Le CM fixe les tarifs suivants : Couvert complet 0.50 € – Couvert simple 0.30 € – Pièces supplémentaires : 0.10 €.

**Tarifs 2024 - salle associative :** M. Le Maire propose au CM de réactualiser les tarifs qui n'avaient pas été revus depuis 2010 : Le CM fixe les tarifs suivants pour les particuliers : 1 repas soirée : 100 €, 2 repas midi et soir : 130 €, Réunion : 20 €. La gratuité est maintenue pour le club des jeunes et pour le centre de loisirs.

**Bureau des Hirondelles - Tarifs 2024 :** M. le Maire rappelle au CM que des travaux ont été réalisés en début d'année pour transformer la salle TV en 2 bureaux et que la location avait été fixée à 60 € par mois par bureau. Compte tenu de l'occupation des lieux par les locataires il est proposé de revoir les tarifs : Le CM décide de fixer la location du bureau n° 1 à 20 €/mois et du bureau n° 2 à 60 €/mois.

**Devis ADAC : étude faisabilité réhabilitation-extension de la Mairie ou construction :** M. le Maire rappelle au CM la réflexion sur la mairie et précise qu'elle n'est plus fonctionnelle en termes d'accessibilité, d'espace de travail et de performance énergétique. Il propose de réaliser une étude de faisabilité avec l'ADAC 22 afin d'évaluer les avantages et inconvénients des deux scénarii. Le CM autorise M. le Maire à engager cette étude.

**Chemin de randonnées - Convention d'entretien :** M. le Maire fait le point sur les chemins de randonnées valorisées par l'association du patrimoine et propose de rédiger une convention pour préciser les engagements de chaque partie et pour mettre à disposition du matériel à l'association pour réaliser l'entretien. Après délibération, le CM autorise M. le Maire à signer cette convention.

### PELE – MELE :

1 – Chemins de randonnée : l'association « Plumaugat Patrimoine » se mobilise pour identifier et entretenir plusieurs kilomètres de chemins pour les randonneurs. Nous invitons les usagers et riverains à respecter la signalétique apposée pour le balisage. Toute détérioration identifiée pourra faire l'objet de poursuites.



2 – **Vente de mobilier d'occasion des Gîtes** : Tabourets ; 5 €, Chaises et Tables de chevet : 8 €, Tables 4 places : 20 €, Tables 6 places : 30 €, Eviers avec plaques de cuisson : 50 €. Renseignements à la Mairie.

3 – **Vente de saucissons** au profit du Téléthon : Commandes à passer avant le 5 Novembre auprès de Jo Corlosquet.

4 – **Nuisances sonores** : Les travaux de jardinage ou de bricolage réalisés avec des appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage en raison de leur intensité sonore ne peuvent être effectués que :

Les jours ouvrables de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 19h30

Les samedis de 9h00 à 12h00 et de 15h00 à 19h00

Les dimanches et jours fériés de 10h00 à 12h00

5 – **Le Pass'Sport** est une allocation de 50 € pour favoriser l'inscription des enfants et des jeunes dans les clubs sportifs. Les jeunes nés après le 15 septembre 2005, qui perçoivent l'allocation de rentrée scolaire, peuvent en bénéficier et aussi des jeunes plus âgés qui perçoivent une allocation handicapée.

Renseignements sur : <https://www.pass.sports.gouv.fr>

6 – **Mobil Rance** met temporairement à disposition des véhicules, des voitures sans permis, des scooters, des vélos électriques pour des déplacements professionnels ou de formations : contact : 02 96 39 50 66

## **DATES A RETENIR :**

### **Horaires de la mairie :**

Accueil du public du mardi au samedi de 8H30 à 12H30.

### **Permanences :**

**Maire / Conseiller Départemental** : sur rendez-vous les mardis et vendredis après-midi, le samedi de 9H00 à 12H00. **Permanence des adjoints** sur rendez-vous.

### **Horaires de la Bibliothèque Le Rucher :**

Mardi de 9h30 à 11h00 et de 16h00 à 19h00

Mercredi de 9h30 à 12h00 et de 14h00 à 17h00

Judi et Vendredi de 9h30 à 11h00

Samedi de 9h30 à 16h30

### ***Les animations au Rucher :***

Exposition 100 % plumaugataise du 28 août au 15 octobre.

### ***On parle de nous !!***

<https://bib.vert.es.abf.asso.fr/du-miel-et-des-abeilles-a-la-bibliotheque/>

**Dinan Agglomération** vous accueille pour vos démarches à la mairie de Caulnes les lundis, mardis, jeudis et vendredis matin de 8H30 à 12H30.

**Conciliateur de justice** : M. Jean Pierre BLONDEL se tient à votre disposition le 1er Mardi de chaque mois à la mairie de Caulnes sur Rendez Vous (Tél. 02.96.88.70.30)

## **Festivités / Vie des associations en Septembre et Octobre :**

Vendredi 22 sept. : Préparation calendrier des fêtes 2023

Samedi 23 sept. : Randonnée association du patrimoine

Dimanche 1<sup>er</sup> octobre : Loto du Club du Bon Accueil

Dimanche 8 octobre : Banquet du CCAS

Vendredi 13 octobre : AG Plumaugat Athlétisme

Dimanche 22 octobre : Projection du film « La Belle Hélène ... de Plumaugat » / 2 séances à 15H00 et 17H00 à la salle des fêtes – Entrée gratuite

### **Dans le Canton :**

Samedi 30 Septembre à 19h00 soirée basque organisée par Rance Musik à la salle polyvalente de Quédillac et animation par « La Bande'a Jak »

### **La vie de nos commerces :**

→ **Jérémy BOUCHER** magnétiseur : à ouvert son cabinet au Gîte « Les Hirondelles » ; il reçoit sur rendez-vous au 06.63.90.13.09 ou [boucher-jeremy@laposte.net](mailto:boucher-jeremy@laposte.net)

→ **Mireille LE FLOCH**, Psychologue à ouvert un cabinet au Gîte les Hirondelles depuis avril 2023.

Ouvert tous les jeudis. Prise de RDV par tél. au 06.26.65.78.29. (Possibilité de remboursement par la mutuelle) Autre contact : [psy.mireillelefloch@gmail.com](mailto:psy.mireillelefloch@gmail.com)

→ **L'île au Vrac** vous attend le jeudi de 10H00 à 13H00 place du commerce depuis le 2 mars. Vous trouverez de l'épicerie en vrac, des poissons et crustacés ; des produits bio (fruits, légumes frais, pain, crêpes et galettes)

### **Messes :**

Dimanche 24 sept. à 10h30 à Plumaugan : Messe de rentrée

Dimanche 15 oct. à 10h30 à Plumaugat : Messe des catés

Mercredi 1<sup>er</sup> novembre à 10h30 à Plumaugat : Toussaint

### **Permanence Aide à l'usage du numérique et aux démarches en ligne :**

Un médiateur numérique vous aide dans vos démarches les 1<sup>er</sup> et 3<sup>ème</sup> mercredi de 9H00 à 12H00. *Partenariat avec Familles Rurales.*  
**Prochaines permanences : 4 et 18 octobre**

### **Point Conseil Budget :**

**Le deuxième mercredi du mois de 9H00 à 12H00**

Vous pouvez d'ores et déjà contacter la Conseillère en Economie Sociale et Familiale au 07.69.04.02.37. ou au 02.96.33.00.94.

Renseignements également en mairie : 02.96.83.12.31.

*Partenariat avec Familles Rurales.*

**Prochaine permanence : 11 octobre**